

Décembre 2021

Déclaration d'Helsinki du 10^e anniversaire de la Coalition pour la liberté en ligne – Vers un monde démocratique, inclusif sur le plan numérique et fondé sur des règles

Décembre 2021

Déclaration d'Helsinki du 10^e anniversaire de la Coalition pour la liberté en ligne – Vers un monde démocratique, inclusif sur le plan numérique et fondé sur des règles

Préambule

Nous, les ministres des Affaires étrangères des États membres de la Coalition pour la liberté en ligne (la Coalition), réaffirmons avec force notre engagement à protéger et à promouvoir les droits de la personne pour tous, en ligne et hors ligne, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres instruments de défense des droits de la personne. Aujourd'hui, la mission de la Coalition, qui est de promouvoir la liberté sur Internet et de protéger les droits de la personne en ligne, est plus essentielle que jamais. L'accès à un Internet libre¹, ouvert, interopérable, sécuritaire et fiable pour tous à l'échelle planétaire permet le renforcement de la démocratie et de la sécurité.

* * *

La Coalition a été créée en 2011, au moment où l'importance d'Internet pour exercer les droits de la personne était de plus en plus reconnue. Depuis lors, le nombre d'utilisateurs d'Internet a explosé, ce qui a révolutionné le fonctionnement des sociétés. Cette révolution numérique a engendré de nouvelles possibilités de participer à la démocratie, y compris grâce à la libre circulation de l'information et aux échanges entre les personnes.

Pourtant, une partie importante de la population mondiale n'est toujours pas connectée à Internet ou en mesure d'y prendre une part active. La connectivité à Internet est aujourd'hui un moyen essentiel pour accéder à des services, participer à la société et exercer ses droits et libertés fondamentales en tant que personne. Internet est vital pour le développement social et économique, surtout dans les pays en développement où il joue un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs de développement durable.

La démocratie et les droits de la personne à l'ère numérique reposent sur l'accès aux technologies numériques et leur utilisation active par tous. Cela nécessite non seulement la connectivité, mais aussi une littératie numérique et médiatique et un environnement en ligne propice à une participation civique ouverte et inclusive. Un manque d'inclusion numérique et d'accessibilité à des solutions numériques empêche les gens, en particulier les femmes et les personnes ou groupes en situation de vulnérabilité, comme les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées, de jouir pleinement de leurs droits, ainsi que des possibilités et avantages offerts par l'utilisation d'Internet et des technologies numériques. Nous, membres de la Coalition, prônons une numérisation inclusive et fondée sur les droits de la personne, ainsi que l'égalité d'accès et d'utilisation d'Internet.

Les technologies numériques nouvelles et émergentes peuvent favoriser l'exercice des droits et libertés, mais, en l'absence de mesures de protection appropriées, elles peuvent également le menacer sérieusement. Nous condamnons sans équivoque l'utilisation des technologies numériques à des fins

¹ Ici, le mot « libre » ne signifie pas « exempt de coûts ».

répressives et autoritaires dans le cadre de mesures comme les coupures d'accès à Internet et les perturbations de réseau incompatibles avec le droit international des droits de la personne, ainsi que la surveillance et la censure arbitraires ou illégales. Nous reconnaissons la nature indispensable d'Internet pour protéger les sociétés inclusives, prospères et ouvertes, y compris les défenseurs des droits de la personne et les journalistes qui sont aux premières lignes pour défendre les valeurs démocratiques.

La propagation de la désinformation en ligne pourrait polariser les sociétés et éroder la confiance dans la démocratie. Le discours haineux et la violence en ligne menacent les efforts visant à bâtir des sociétés inclusives et pluralistes et à assurer l'égalité des sexes. Dans certains cas, le discours haineux peut inciter à des actes de discrimination, d'intolérance et de violence. Nous mettrons à contribution une multiplicité d'acteurs pour lutter contre le discours haineux et la désinformation, et cela d'une manière qui respecte les droits de la personne, la démocratie et la primauté du droit.

Les technologies numériques, y compris l'intelligence artificielle, offrent de nouveaux moyens et des solutions inclusives pour assurer la prestation de services publics et privés. Pourtant, dans certaines parties du globe, l'utilisation des technologies numériques pour assurer la reconnaissance faciale et la collecte massive de données personnelles a facilité la répression politique et l'exploitation économique. Les acteurs étatiques et non étatiques doivent immédiatement suspendre toute mesure qui va à l'encontre des droits internationaux de la personne. Nous encourageons le secteur privé à promouvoir et à accroître la non-discrimination, la transparence, la traçabilité et la responsabilisation dans le cadre de la conception, du développement, de l'acquisition, de la distribution et de l'utilisation des technologies numériques, et prévoir des mesures appropriées pour protéger la propriété intellectuelle.

* * *

À l'occasion du 10^e anniversaire de la Coalition, nous nous engageons à nous mobiliser efficacement et à poursuivre sur notre lancée afin de promouvoir un monde démocratique, inclusif et fondé sur des règles, où l'utilisation d'Internet et des technologies numériques renforce les droits de la personne, la démocratie et la primauté du droit.

Nous réaffirmons notre attachement au respect des droits de la personne et de la primauté du droit dans le monde entier et cherchons à favoriser des normes et des cadres éthiques en ce qui concerne Internet et les technologies numériques.

Nous redoublerons d'efforts pour travailler ensemble en faveur d'un Internet libre, ouvert, interopérable, sécuritaire et fiable à l'échelle planétaire, en prenant les mesures suivantes :

1. *Renforcer* le leadership de la Coalition dans la promotion du respect, de la protection et de l'exercice de tous les droits de la personne, y compris la liberté d'opinion, d'expression, d'association et de réunion pacifique, ainsi que du droit de ne subir aucune ingérence arbitraire ou illégale dans sa vie privée ni de ne faire l'objet d'aucune discrimination, en ligne et hors ligne.
2. *Promouvoir*, au sein des Nations Unies et d'autres forums internationaux, des initiatives et des partenariats visant à assurer l'accès universel à Internet d'ici 2030.
3. *Prendre* des mesures pour dénoncer et contrer les coupures d'accès à Internet, les perturbations du réseau et la censure, qui sont incompatibles avec le droit international des droits de la personne.
4. *S'attaquer* à la désinformation et aux autres contenus préjudiciables en ligne et veiller à ce que toute mesure soit conforme au droit international, y compris au droit international des droits de la personne.
5. *Promouvoir* une société civile dynamique, soutenir les défenseurs des droits de la personne et lutter contre les violations en ligne qui réduisent l'espace civique, comme les pratiques de surveillance arbitraire ou illégale.

6. *Promouvoir* une approche fondée sur les droits de la personne dans le cadre de la conception, du développement, du déploiement, de la distribution, de l'évaluation et de la réglementation des technologies numériques.

7. *Promouvoir* les politiques, initiatives et activités d'éducation et de recherche qui favorisent l'inclusion numérique et la participation du public, en accordant une attention particulière à l'autonomisation des femmes et des personnes ou groupes en situation de vulnérabilité, comme les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées.

8. *Encourager* un dialogue et une coopération avec le secteur privé sur la mise en œuvre efficace des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, de même qu'*y participer*.

9. *Soutenir* et *renforcer* la mobilisation et la coopération significatives de toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, l'industrie, les médias, la société civile et les universités, dans le cadre de la numérisation et de la gouvernance d'Internet.

10. *Favoriser* le dialogue afin de promouvoir un Internet libre, ouvert, interopérable, sécuritaire et fiable, ainsi qu'une approche à la numérisation fondée sur les droits de la personne avec les États non membres de la Coalition.

Pour cela, nous veillerons à ce que la Coalition soit mieux en mesure de défendre les droits de la personne, d'appeler l'attention sur les questions qui s'y rattachent et d'agir face à celles-ci, et cela en temps réel. Nous renforcerons aussi la coordination de son action diplomatique et de son engagement proactif dans les enceintes onusiennes des droits de la personne, y compris d'autres instances internationales et régionales, en plus de poursuivre notre collaboration étroite avec son Réseau consultatif.

Nous appelons les gouvernements et tous les acteurs concernés à se joindre à nous pour mettre en œuvre cette Déclaration.

À propos de la Coalition pour la liberté en ligne

Nous sommes une coalition multilatérale regroupant 34 gouvernements qui collaborent pour faire progresser la liberté sur Internet à l'échelle planétaire. La Coalition offre un forum aux gouvernements aux vues similaires afin de coordonner leurs efforts et de travailler avec la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs concernés par Internet dans le but de soutenir la capacité des gens à exercer leurs droits de la personne et libertés fondamentales en ligne. Elle invite tous les États qui soutiennent un Internet ouvert et interopérable à rejoindre ses rangs.

La mission et la vision de la Coalition reposent sur la notion que les mêmes droits dont jouissent les personnes hors ligne doivent également être protégés en ligne. Cette idée novatrice a été initialement décrite dans la Déclaration de La Haye, document fondateur de la Coalition, réaffirmée dans le Cadre de référence de Nairobi, le Programme de Tallinn et la Déclaration de San José, puis confirmée dans les résolutions 20/8, 26/13, 28/16 et 32/13 du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, adoptées respectivement le 5 juillet 2012, le 26 juin 2014, le 26 mars 2015 et le 1^{er} juillet 2016, ainsi que dans les résolutions 68/167, 69/166 et 71/199 adoptées par consensus par l'Assemblée générale des Nations Unies respectivement le 18 décembre 2013, le 18 décembre 2014 et le 19 décembre 2016.

La Coalition cherche à identifier les pratiques exemplaires touchant l'application des obligations et engagements liés aux droits de la personne dans la sphère en ligne en constante évolution, ainsi qu'à attirer l'attention sur les conditions qui portent atteinte à ces droits.

Par l'entremise du *Digital Defenders Partnership*, la Coalition apporte également une réponse rapide à toute une gamme de menaces à la liberté sur Internet, qu'il s'agisse de soutenir les blogueurs et les cybermilitants qui font l'objet d'attaques numériques ou de les aider à exercer leurs droits fondamentaux en ligne dans des environnements répressifs. Pour un complément d'information sur le *Digital Defenders Partnership*, cliquez ici : <http://www.digitaldefenders.org/>.

www.freedomonlinecoalition.com

twitter.com/FO_Coalition